

(N° 65.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1868.

*(Voir le N° 106, session 1866-1867, et les Nos 5 et 99, session 1867-1868
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de trente-neuf millions quatre cent soixante-neuf mille francs (fr. 39,469,000), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce, à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 12 mai 1868.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) MOREAU.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉECK.
REYNAERT.*

Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	957,005 »
2	— des fonctionnaires et employés . . .	755,805 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	61,000 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	76,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	3,188,550 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.			
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	200,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel de la Cour des comptes, à l'hôtel situé à Mons, affecté à la direction provinciale des contributions; à l'intérieur de divers bâtiments ministériels, aux bâtiments de l'école vétérinaire à Cureghem; travaux d'appropriation et de restauration à l'ancien hôtel du Ministère de la Justice; travaux d'appropriation de locaux du Musée de l'Industrie pour l'installation de l'école industrielle; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades des hôtels des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur	»	210,500 »	
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments du gouvernement provincial à Bruges.	»	45,000 »	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>			
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	798,050 »	421,600 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	51,000 »	
14	Ourthe.	»	7,000 »	
15	Canal de Liège à Maestricht	»	13,500 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	112,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	2,000 »	
18	— — vers Hasselt.	»	29,000 »	
19	— — vers Turnhout	»	1,000 »	
20	Sambre canalisée.	»	48,000 »	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles	»	14,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			7,124,115 »
22	Escaut	»	7,400 »	
23	Canal de Mons à Condé	»	10,500 »	
24	— de Pommerœul à Antoing	»	33,000 »	
25	Lys	»	900 »	
26	Canal de dérivation de la Lys	»	11,400 »	
27	Canal de Gand à Ostende	»	7,200 »	
28	— de raccordement entre le canal de Gand à Os- tende et le bassin de commerce à Gand . . .	»	200 »	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . .	»	2,000 »	
30	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.	»	20,000 »	
31	— de Gand à Terneuzen	»	5,500 »	
32	— de Selzaete à la mer du Nord	»	500 »	
33	Moervaert	»	600 »	
34	Rupel	»	3,000 »	
35	Petite Nèthe canalisée	»	4,500 »	
36	Grande Nèthe.	»	200 »	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
37	Yser	"	37,500 "	
	<i>Plantations.</i>			
38	Plantations nouvelles	23,000	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
39	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances. . . .	55,000 "	"	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
40	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dé- penses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	190,750 "	32,200 "	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
41	Port de Nieuport	"	8,000 "	
42	Côte de Blankenberghe	"	88,000 "	
43	Phares et fanaux	"	1,000 "	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
44	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 "	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	667,770 "	10,000 "	
46	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	669,395 "	15,000 "	
47	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
48	Personnel du conseil des mines. — Traitements . .	40,510 "	"	
49	— — — Frais de route	600 "	"	
50	— — — Matériel	2,000 "	"	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION II. — <i>Personnel du corps.</i>			
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs	201,120 »	»	321,030 »
52	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	»	
53	Confection de la carte générale des mines.		15,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; publication de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences.	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	433,740 »	»	30,956,420 »
57	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	3,187,000 »	»	
58	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,856,900 »	»	
59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	928,480 »	»	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	556,680 »	»	30,956,420 »
61	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,932,000 »	»	
62	Primes d'économie et de régularité	107,000 »	»	
63	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,600,000 »	»	
64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	4,175,800 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,884,880 »	»	30,956,420 »
66	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,404,260 »	»	
67	Frais d'exploitation.	1,108,000 »	»	
68	Camionnage.	730,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . .	100,000 »	»	
70	Redevances aux compagnies	5,000 »	»	
	SECTION 4. — Postes.			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	1,210,600 »	»	
72	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,835,000 »	»	
73	Transport des dépêches.	647,000 »	»	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	511,500 »	»	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	711,965 »	»	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	565,000 »	»	
77	Entretien.	150,000 »	»	
	SECTION 6. — Service en général.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	137,515 »	»	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	75,500 »	»	
80	Matériel et fournitures de bureau	484,000 »	»	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ou- vriers de l'administration	20,000 »	»	
82	Conférence des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	(Les crédits portés aux art. 2, 56, 60, 63, 71, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	SECTION I ^{re} . — Commission des procédés nouveaux.			
83	Frais de route et de séjour	1,000 »	»	
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc	1,000 »	»	
	SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.			7,000 »
85	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . .	4,200 »	»	
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en dis- ponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »

(7)

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	10,000 »	»	10,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . .	15,952 »	»	15,952 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	58,125,300 »	1,345,700 »	59,469,000 »